

Les DGS veulent accompagner l'évolution des collectivités locales

Quatre ans déjà que les **directeurs** généraux des services des collectivités territoriales de Picardie avaient tenu leur assemblée à Cayeux. Ils y sont revenus à la veille du congrès national qui les rassemblera avec leurs collègues des autres régions à Evian, du 22 au 2 octobre, et au lendemain des élections municipales qui par nature ne sont pas sans conséquences pour la profession.

Fraîchement décoré de l'ordre national du Mérite, le président Louis Houdart ne se plaint pas plus que cela : quelques dossiers difficiles, mais dans l'ensemble l'après municipale ne se passe pas trop mal en Picardie. Les médiations suffisent à résoudre les difficultés. Pas de procédures conflictuelles, que « *des petits soucis* », à part à un endroit « *où ça n'est pas simple tout de même...* » Il n'y a pas souvent de dossiers « critiques » mais quand cela arrive... Louis Houdart se souvient avec plusieurs collègues d'un cas extrêmement difficile par le passé que le syndicat a traité

avec succès ; le président se rappelle aussi que le bénéficiaire a oublié de remercier le syndicat du travail accompli comme il a omis de payer sa cotisation ! Comme ailleurs, le syndicat est confronté au triste état d'esprit actuel et à l'absence de reconnaissance. Pourtant, l'organisation ne ferme jamais la porte y compris à ceux qui ne sont pas adhérents. Or, depuis fin mars, ce ne sont pas les coups de fil qui font défaut. Il y a ceux aussi qui ne participent jamais à rien et qui se répandent en critiques et réclamations pendant deux heures et quarante-sept minutes au téléphone !

Pour rester dans le domaine des



Ils seront huit à se rendre à Evian.

D. R.

tracas de l'existence, les relations avec d'autres formations syndicales ne sont pas toujours sans nuages ; certaines attitudes seront évoquées au niveau national.

Clarification

Le congrès d'Evian dont le thème porte sur « villes du futur, gouvernance de demain » sera l'occasion de clarifier la place et le rôle du DGS. Surtout dans une période de réforme intense. L'accroissement des compétences des collectivités territoriales, l'élargissement constant de leur périmètre d'intervention, la complexité croissante de l'action publique exigent des directions générales, des services solides, disposant de la confiance et de l'autorité pour mener à bien les missions de direction et de coordination. Une clarification et un renforcement des attributions sont donc nécessaires. Car le

cadre juridique ne reflète pas la réalité des missions exercées par le DGS et des responsabilités auxquelles il est exposé. En dépit d'une responsabilité juridique forte, la compétence du DGS n'est pas reconnue. En l'absence de définition des attributions du DGS, il risque d'y avoir de moins en moins de cadres pour vouloir exercer cette fonction. Le statut lui-même finira par être remis en question tant il est vrai que « *l'avenir des statuts est plus qu'hypothéqué* ». Bref, on voit que le prochain congrès ne va pas manquer de pain sur la planche. Sans trop d'inquiétude tout de même. Car, si rien n'oblige une collectivité à embaucher un DGS mais on ne voit comment une mairie moderne pourrait se passer de ses compétences. Sur le mode contractuel ou statutaire...



Villes du futur, gouvernance de demain.

D. R.

Christian Olivier